

Conseil scientifique de l'ENS ULM

16 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal

Membres nommés présents :

Stanislas LYONNET, Professeur des universités, praticien hospitalier au département de génétique de l'université Paris Descartes, Président du Conseil
Daphné BAVELIER, Professeur à l'université de Genève et de Rochester
Sergio CILIBERTO, Directeur de recherche au LP-ENS Lyon
Philippe DESCOLA, Professeur au Collège de France, chaire d'anthropologie
Marie-Odile GERMAIN, Conservatrice générale au département des manuscrits BNF
Pierre-Michel MENGER, Professeur au Collège de France, chaire de sociologie du travail créateur
Gretty MIRDAL, Professeur de psychologie à l'université de Copenhague

Membres nommés absents :

Thierry COQUAND, Professor at the Computer Science and Engineering Department at University of Gothenburg
Anne EPHRUSSI, Directrice d'unité à l'European Molecular Biology Laboratory d'Heidelberg
Sylvia SERFATY, Professeur des universités à l'université Pierre et Marie Curie

Membres élus présents :

Olivier DEBARRE, Professeur des universités
Jean-Louis HALPERIN, Professeur des universités
Vincent-Mathias GIREL, Maître de conférence des universités
Stéphane TOULOUSE, Maître de conférences des universités
Pascale ARAUZ-AUBRUN, Ingénieur d'études, recherche et formation

Membres de droit présents :

Marc MEZARD, Directeur de l'Ecole normale supérieure
Yves LASZLO, Directeur adjoint Sciences
Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres
Emmanuelle SORDET, Directrice de la bibliothèque générale de l'Ecole normale supérieure
Françoise ZAMOUR, Directrice des études Lettres

Invités permanents :

Laurence CORVELLEC, Directrice générale des services
Dominique COMBE, Directeur des relations internationales
Christian LORENZI, Directeur des études Sciences
Françoise TARQUIS, collaboratrice du Directeur

Procurations :

Thierry Coquand procuration à Yves Laszlo
Olivier Debarre procuration à Yves Laszlo (pour la première partie de la matinée)
Pierre-Michel Menger procuration à Marc Mézard (pour l'après-midi)
Vincent-Mathias Girel procuration à Jean-Louis Halperin (pour l'après-midi)

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte-rendu	3
II.	Départements.....	3
1.	Rapport du Conseil scientifique du département d'informatique.....	3
2.	Rapport du Conseil scientifique du département de mathématiques et applications	4
3.	Point d'information sur les perspectives d'évolution du département de géographie	5
4.	Centre de sciences des données	6
5.	Constitution du Comité d'orientation stratégique pour l'Ecole littéraire.....	8
6.	Espace de recherche Lettres	9
III.	Budget 2017	9
1.	Budgets Recherche et Formation.....	9
2.	Ouvertures de postes	10
IV.	Présentation scientifique : Emmanuelle Sordet, Directrice des bibliothèques.....	12
V.	Formation.....	14
1.	Bilan des concours	14
2.	Examen des maquettes des parcours agrégation	16
VI.	Administration.....	16
1.	Typologie des chaires	16
2.	Réforme de la procédure des HDR à l'ENS.....	17
3.	Nomination de Sophie Roux à la direction de l'ED 540.....	18
VII.	Points divers	18

La séance est ouverte à 9 heures 40.

Stanislas LYONNET indique que Thierry COQUAND a donné procuration à Yves LASZLO.

Marc MEZARD signale que les anciens représentants étudiants ne peuvent plus siéger, car ils ont achevé leur scolarité, et que leurs remplaçants n'ont pas encore été désignés. Lors des dernières élections, aucune candidature n'a malheureusement été enregistrée pour le Conseil scientifique. Un nouveau scrutin sera prochainement organisé, en essayant de mieux mobiliser les personnes remplissant les critères d'éligibilité. Ces derniers sont en effet assez restrictifs.

I. Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du Conseil scientifique du 17 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. Départements

1. Rapport du Conseil scientifique du département d'informatique

Yves LASZLO rappelle que les Conseils scientifiques doivent statutairement se réunir tous les quatre ans.

Le Conseil scientifique du département d'informatique s'est réuni les 2 et 3 juin 2016. L'objectif était de contribuer à l'amélioration de son fonctionnement, même s'il s'agit de l'une des « pépites » de l'Ecole. L'évaluation l'a reconnu en le qualifiant de remarquable.

Trois difficultés ont toutefois été identifiées. Elles tiennent à la séparation des équipes et à leur dispersion géographique, puisqu'elles sont réparties sur deux sites et éclatées au sein des locaux de l'ENS. Par ailleurs, la multiplicité des structures est une source de complexité organisationnelle. Il apparaît toutefois que cette dernière a probablement été un peu exagérée par le Conseil scientifique. Une critique a enfin été formulée sur la vie interne du département.

Des problèmes concernent des équipes spécifiques, qui se trouvent un peu isolées ou qui présentent une focalisation thématique excessive. Leur excellence est cependant reconnue.

Un certain nombre de recommandations ont été formulées. Elles concernent la poursuite des efforts engagés pour accroître la taille du département d'informatique, même si celui-ci est déjà passé de sept à douze élèves en quatre ans. Les équipes qui travaillent sur l'apprentissage et le traitement des données devraient en outre être regroupées dans un même lieu. Quant à la féminisation et à l'internationalisation, elles devraient être renforcées.

La refonte du site web semble indispensable. Les relations industrielles devraient également être mieux structurées. Bien que le département d'informatique intervienne très en amont, celles-ci sont assez nombreuses.

Un Conseil de département est prévu prochainement pour évoquer les conclusions du Conseil scientifique et envisager la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures. Néanmoins, toutes ne seront pas faciles à appliquer. Ainsi, le regroupement des équipes, qui est souhaité par l'ENS, se heurte toujours au refus de l'INRIA.

Sergio CILIBERTO demande si des start-ups se sont constituées à partir des travaux du département d'informatique.

Yves LASZLO confirme qu'un certain nombre de structures ont été créées par des étudiants et des post-doctorants. L'une des difficultés pour leur développement reste la faiblesse du tissu industriel en France dans ce domaine. Les Etats-Unis sont beaucoup plus attractifs.

Sergio CILIBERTO estime cependant que la création de start-ups constitue un point positif.

Yves LASZLO assure que l'Ecole encourage ce mouvement. Pour l'accompagner, un fonds d'amorçage va être mis en place au sein de PSL.

Pierre-Michel MENGER évoque la difficulté de conserver les chercheurs, qui peuvent être tentés de rejoindre l'industrie au lieu de poursuivre leur carrière dans le monde académique.

Yves LASZLO reconnaît que la situation est tendue. Pour contourner ce problème, Stanford a créé un système de passerelle entre la recherche et les centres de R&D des entreprises. Des discussions sont en cours en ce sens. En informatique, la barrière entre la recherche fondamentale et ses applications est relativement mince. Les industriels pourraient être intéressés par les travaux qui sont menés mais les ressources sont insuffisantes pour répondre aux sollicitations. Des solutions devront être trouvées, car il est évident que les moyens nécessaires ne seront pas apportés par la puissance publique.

2. Rapport du Conseil scientifique du département de mathématiques et applications

Yves LASZLO indique que le Conseil scientifique du département de mathématiques ne comptait pas d'ancien élève. Il était donc totalement externe. Il s'est réuni les 17 et 18 mai 2016.

Le département de mathématiques bénéficie d'une forte reconnaissance internationale et constitue, comme le département d'informatique, l'une des « pépites » de l'Ecole. L'enjeu était donc d'identifier des pistes d'amélioration.

Un certain nombre de difficultés ont été identifiées en ce qui concerne la sélection des normaliens. Elles tiennent notamment à l'absence d'unification du statut entre les élèves et étudiants. Le manque de diversité des profils dans le recrutement a été évoqué. Il serait intéressant d'attirer davantage de jeunes filles et des publics plus divers socialement. Il a été proposé d'élargir les critères.

Il a été proposé de rendre obligatoire le séjour à l'étranger, ce qui est effectivement fondamental. Pour améliorer l'attractivité internationale, les cours en anglais pourraient être développés. Il n'existe toutefois pas de consensus sur le sujet.

L'ENS pourrait par ailleurs jouer un rôle accru dans les masters 2 de la région parisienne.

Le département de mathématiques a un statut particulier, puisque les enseignants ne peuvent y rester que 10 ans. Cette règle doit être conservée pour les professeurs en place mais être assouplie pour faciliter les coopérations transdisciplinaires pour des nouveaux postes si des moyens pouvaient être dégagés.

En ce qui concerne la documentation, il est recommandé de restructurer la bibliothèque. La visibilité du département pourrait également être améliorée, notamment par l'organisation de conférences.

Des discussions ont déjà eu lieu sur les conclusions du Conseil scientifique. Un Conseil de département sera réuni prochainement.

Sergio CILIBERTO reconnaît que le processus de recrutement élimine peut-être des candidats moins brillants mais plus imaginatifs et également de qualité.

Marc MEZARD considère que le Conseil scientifique n'a pas pris la mesure des possibilités qui étaient offertes aux départements pour attirer des profils différents. Il admet que tous les départements n'ont pas saisi pleinement cette opportunité mais assure qu'elle existe depuis quelques années, avec les normaliens étudiants. Par rapport à d'autres disciplines, la situation est peut-être plus compliquée pour les mathématiques, compte tenu de l'organisation des enseignements et de la sélection opérée par les classes préparatoires. Des ouvertures sont néanmoins possibles grâce au recrutement étudiant, notamment vers l'étranger, ou même pour l'équilibre de genre.

Pierre-Michel MENGER revient sur la règle des 10 ans et sur la problématique de l'endorecrutement. Il demande quel est le bilan du dispositif mis en place à l'ENS.

Yves LASZLO indique qu'il aurait peut-être souhaité, à son arrivée à l'Ecole, que la règle des 10 ans soit généralisée à l'ensemble des départements. Elle permet de favoriser le renouvellement des thématiques et des équipes et de maintenir la mobilisation des professeurs, qui est essentielle au sein d'une structure de taille aussi réduite. Cependant elle présente des inconvénients, car elle complique les recrutements à l'international ou à l'interface entre plusieurs disciplines. Il pourrait être intéressant de trouver un équilibre entre recrutement pérenne et adaptation à d'autres champs de la règle des dix ans.

La règle des 10 ans n'est pas une spécificité du département de mathématiques de l'ENS. Elle existe également à l'étranger au sein de l'EMBL ou d'ISIS à Strasbourg.

Sergio CILIBERTO estime que 10 ans peuvent être un peu courts sur des thématiques particulièrement pointues.

Yves LASZLO le confirme, même s'il maintient que le renouvellement constant constitue aussi une force. De son point de vue, la règle ne doit pas être remise en cause mais aménagée pour tenir compte d'un certain nombre de réalités.

Olivier DEBARRE a le sentiment que le Conseil scientifique s'est focalisé sur la question des recrutements étudiants pour finalement proposer d'appliquer les modalités mises en œuvre dans les établissements d'origine des personnes qui le constituaient. Les suggestions pour améliorer la situation peuvent sembler un peu décevantes.

Marc MEZARD considère qu'il existe des leviers qui méritent d'être approfondis. Les départements ne l'ont pas encore suffisamment fait.

3. Point d'information sur les perspectives d'évolution du département de géographie

Frédéric WORMS expose le projet de création d'un département Géographie et Territoires, prenant acte et résultant de l'élargissement du département actuel de géographie.

Le département de géographie s'est fortement développé au cours des dernières années, avec des formations reconnues et très attractives pour les étudiants. Des partenariats ont été conclus, notamment dans le cadre de chaires de PSL ou de la chaire AXA, pour renforcer la prise en compte des dimensions liées aux territoires. Des travaux ont par ailleurs été menés sur l'environnement et l'aménagement. L'objectif est donc de rendre plus lisibles toutes ces convergences, qui existent à la fois en matière de recherche et d'enseignement.

Une nouvelle équipe de direction serait mise en place, avec l'accord de tous les enseignants-chercheurs titulaires. Ces derniers ont été informés du projet.

La passerelle avec les géosciences pourrait également être renforcée. Elle serait assurée par un maître de conférence du département de géographie. De nouveaux partenariats sont à l'étude au

sein de PSL, notamment dans le domaine de l'environnement ou des études européennes. Le projet se place dans une dynamique très positive, permettant une véritable interdisciplinarité au sein de l'Ecole.

Marc MEZARD indique que même si le projet n'est pas totalement finalisé, il serait souhaitable d'obtenir dès à présent la validation du Conseil scientifique. Le nouveau département pourrait ainsi être officiellement créé dans les prochaines semaines.

Philippe DESCOLA considère que la création de ce nouveau département constitue une initiative très intéressante. Il demande toutefois des précisions sur le caractère professionnalisant des formations qui seraient proposées.

Frédéric WORMS explique que cette professionnalisation est notamment liée à des stages de terrain. Cette dynamique est déjà présente dans les formations actuelles (masters ou doctorats CIFRE).

Daphné BAVELIER s'enquiert d'éventuels liens avec le département d'économie.

Frédéric WORMS confirme que l'objectif est d'encourager l'interdisciplinarité. Celle-ci sera facilitée par l'installation des départements de sciences sociales, d'économie et de géographie sur le campus Jourdan.

Daphné BAVELIER demande si des formations associant ces trois départements seront proposées aux étudiants.

Frédéric WORMS rappelle que l'enseignement au sein de l'Ecole permet la construction de parcours interdisciplinaires. Ceux-ci seront présentés dans le dossier de scolarité normalienne accompagnant le diplôme, afin de gagner en visibilité.

Pierre-Michel MENGER s'enquiert de la place qui sera accordée aux études urbaines.

Frédéric WORMS indique que la question urbaine sera évidemment au centre des préoccupations. Un partenariat a déjà été constitué avec l'IAU. Celui-ci donne lieu à un séminaire.

Pierre-Michel MENGER demande si un calendrier d'évaluation du nouveau département a été défini.

Dans un premier temps, Marc MEZARD explique qu'une attention particulière sera portée à la réaction des étudiants. Un Conseil scientifique international pourrait ensuite intervenir dans quatre ou cinq ans pour mener une évaluation. Il s'agit d'un mode de fonctionnement normal au sein de l'Ecole.

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité la création du département Géographie et Territoires.

4. Centre de sciences des données

Yves LASZLO indique que les réflexions sont menées depuis un certain temps, sous l'impulsion des tutelles. Le traitement des données n'est pas uniquement une question informatique. Elle concerne aussi les sciences humaines et sociales, les mathématiques, la physique, les sciences du vivant, etc. L'enjeu est de réussir à utiliser des volumes considérables pour enrichir des modèles plus ou moins classiques. L'Ecole dispose de beaucoup de compétences dans ce domaine, ce qui lui confère un positionnement particulier en France et probablement à l'international. Les relations sont également de plus en plus étroites avec les partenaires industriels.

Plusieurs rapports stratégiques viennent d'être publiés sur le traitement des données et l'intelligence artificielle, afin d'évaluer leurs impacts sociétaux et économiques. Même si ces derniers sont difficiles à quantifier, ils sont forcément considérables. L'ENS souhaite donc approfondir ses travaux et les élargir au niveau de PSL en créant un centre transdisciplinaire.

Le Centre de sciences des données ne serait ni un département, ni un laboratoire, ni une fédération. Il serait atypique et se présenterait comme un lieu de rencontres et d'échanges entre des scientifiques conservant leur affectation d'origine. Créé pour une durée initiale de cinq ans, son renouvellement serait décidé après évaluation. Ce mode de fonctionnement, très souple, est assez répandu à l'étranger.

Du point de vue du calendrier, l'objectif est d'affecter un couloir au Centre de sciences des données à partir du mois de septembre 2018.

Pierre-Michel MENGER estime que le projet est très intéressant. Il souligne que celui-ci dispose des ressources scientifiques lui permettant de dépasser les effets de mode. Il suggère une ouverture vers les actions de formation continue. Ces dernières représentent en effet un marché considérable, qui est actuellement géré uniquement par des consultants. La distinction entre les centres et les départements ou autres structures pérennes est souhaitable dans des contextes mouvants de recherche. Elle aurait d'ailleurs pu être envisagée pour la géographie.

Daphné BAVELIER note que les centres sont toutefois confrontés à un certain nombre de problèmes. Ils peuvent être source de tiraillements et de tensions liées à la mise à disposition des ressources par les départements d'origine. La co-localisation est généralement nécessaire pour que le projet se mette en place. La situation est probablement plus confortable en France qu'aux Etats-Unis. Néanmoins, une vigilance quant à la qualité des relations qui pourront se créer sera nécessaire.

Yves LASZLO explique que les centres doivent être perçus comme une plus-value pour les départements qui y participent. L'articulation peut être compliquée mais les chaires permettent de disposer de ressources supplémentaires. L'enjeu concerne plutôt les moyens humains. Des solutions devront être trouvées. Elles le seront progressivement.

Daphné BAVELIER considère qu'une étape très importante est déjà franchie lorsque les départements sont conscients de la valeur ajoutée apportée par les centres. Aux Etats-Unis, elle signale que ces structures débouchent souvent sur la création de départements dans de nouveaux domaines. Cette situation explique aussi les réticences qu'ils peuvent susciter.

En ce qui concerne la géographie, Marc MEZARD explique que l'Ecole a voulu tenir compte de la situation existante. Ce département existait, même s'il était de taille réduite, et plusieurs chaires n'étaient pas affectées. La solution la plus simple était de réfléchir à un élargissement des thématiques permettant de les englober. Le contexte est très différent s'agissant des sciences des données, car de très nombreux départements poursuivent des travaux de recherche dans ce domaine. L'objectif était donc de faciliter les interactions au sein d'une structure dédiée.

Pierre-Michel MENGER demande si un lien est prévu avec les initiatives menées en biologie quantitative.

Yves LASZLO confirme que ces collaborations seront fondamentales.

Compte tenu des enjeux liés au traitement des données dans toutes les disciplines, Pierre-Michel MENGER note que la nouvelle structure pourrait pratiquement se positionner comme un centre de services et de méthodologie.

Frédéric WORMS signale que l'Ecole mène également des projets en matière d'humanités numériques. Au-delà de la mise en ligne de documents, il insiste sur le saut qualitatif que le traitement des données peut représenter. Toutes les disciplines sont profondément concernées par ces évolutions.

Olivier DEBARRE s'inquiète des conflits qui pourraient apparaître avec le projet mathématique-biologie, qui est confronté à des difficultés et qui implique les mêmes ressources. Celles-ci risquent d'être attirées en priorité par le Centre de sciences des données.

Yves LASZLO explique que des chercheurs ont été identifiés au sein du département de mathématiques pour constituer une équipe de mathématique-biologie. Il reconnaît toutefois que la mise en place de celle-ci se heurte à un certain nombre de problèmes. Des discussions sont en cours sur le positionnement qu'elle pourrait avoir dans le futur. A priori, les deux projets pourraient toutefois être menés en parallèle.

Olivier DEBARRE relève que les étudiants ne sont pas naturellement attirés par les sujets de mathématique-biologie. Il reconnaît qu'il ignore comment faire évoluer la situation.

Yves LASZLO explique que l'objectif est de proposer des formations d'excellence, bénéficiant d'une forte visibilité, en mathématique-biologie et en traitement quantitatif du vivant, pour essayer d'inverser la tendance. La recherche et l'enseignement doivent être traités conjointement.

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité la création du Centre de sciences des données.

5. Constitution du Comité d'orientation stratégique pour l'Ecole littéraire

Frédéric WORMS indique qu'une réflexion a été engagée sur la mise en place d'une instance d'évaluation de l'ensemble de l'Ecole littéraire. Cette démarche s'inscrit dans la perspective de l'intervention de l'HCERES. Des Conseils scientifiques existent dans chaque département mais l'objectif est d'avoir une vision d'ensemble.

Un certain nombre de noms ont déjà été recueillis, sur proposition des Directeurs de département. Il est prématuré de communiquer sur la composition de l'instance mais celle-ci devrait se réunir avant l'été.

Emmanuelle SORDET insiste sur la nécessité d'intégrer la bibliothèque dans la démarche.

Frédéric WORMS confirme que la bibliothèque est au cœur de l'Ecole littéraire. Il suggère d'ailleurs à Emmanuelle Sordet de lui proposer des noms pour enrichir la composition du Comité d'orientation stratégique.

Pierre-Michel MENGER demande des précisions sur le positionnement du Comité d'orientation stratégique par rapport aux Conseils scientifiques des départements. Il souhaite savoir s'il jouera un rôle de coordination.

Frédéric WORMS reconnaît que le Comité d'orientation stratégique sera une émanation des Conseils scientifiques, puisqu'il a été demandé aux départements de communiquer deux noms de personnes issues de ces structures. Il est important que l'Ecole littéraire puisse disposer d'un regard sur sa stratégie d'ensemble, au-delà de la stratégie propre à chaque département.

Marc MEZARD précise que le Comité d'orientation stratégique n'est pas, à la différence des Conseils scientifiques des départements, inscrit dans les textes.

Philippe DESCOLA considère qu'il est utile de renforcer la coordination entre les départements.

6. Espace de recherche Lettres

Frédéric WORMS rappelle que deux couloirs qui accueilleraient jusqu'à présent des chambres vont être libérés rue d'Ulm. L'un va être affecté au Centre de sciences des données et l'autre accueillera un espace de recherche Lettres. Il accueillera le pôle ressources lettres, l'école doctorale, des étudiants de masters et le Labex TransferS, des bureaux de professeurs invités et des équipes de Jourdan et Montrouge ; mais surtout des espaces de réunions et de travail pour les étudiants de ces formations et de toute l'école littéraire dont la recherche sera ainsi concrétisée dans toutes ses dimensions. Ce dernier correspond à un réel besoin et devrait être un élément intégrateur de la vie sur le campus, en facilitant les échanges avec les professeurs invités, les programmes de PSL, etc. Seront installés des bureaux, des postes de travail, des zones de convivialité, ainsi que deux salles pour l'organisation de séminaires.

Vincent-Mathias GIREL confirme qu'il est important de disposer d'un lieu de ce type. Il craint toutefois que les surfaces soient insuffisantes pour accueillir tout ce qui est prévu.

Frédéric WORMS indique que la superficie du couloir affecté à l'Ecole littéraire représente tout de même 450 mètres carrés. La seule contrainte dans son utilisation est l'interdiction de fermer le couloir central, même temporairement avec un paravent, pour des raisons de sécurité.

Olivier DEBARRE constate que le projet entraînera la disparition de beaucoup de chambres.

Marc MEZARD explique que les chambres supprimées rue d'Ulm seront transférées dans les locaux libérés par la création du nouveau campus de Jourdan. Il rappelle que plus d'une centaine de chambres ont été créées depuis son arrivée à la direction de l'ENS et que ce projet se traduira par 35 chambres supplémentaires.

III. Budget 2017

1. Budgets Recherche et Formation

Marc MEZARD rappelle que le cadre budgétaire est contraint. L'Ecole n'est pas parvenue à obtenir une augmentation de sa dotation. Dans ce contexte, la priorité a été donnée au recrutement d'enseignants-chercheurs, dont le nombre reste relativement faible. Elle a nécessité une plus grande vigilance sur les personnels BIATSS et une réduction des dépenses de fonctionnement. Les marges de manœuvre sont toutefois devenues très limitées. L'obtention de crédits supplémentaires sera donc un enjeu pour les prochaines années.

En Sciences, Yves LASZLO indique que des réallocations de moyens en fonction de l'activité des départements ont déjà été effectuées au cours des années précédentes. Elles vont se poursuivre en 2017 notamment pour soutenir l'équipe constituée par Christian Serre entre l'ESPCI et l'ENS. Les contributions des fédérations de recherche parisiennes ont, en revanche, été réduites de manière significative, de même que les moyens consacrés aux agrégations de chimie et de physique. Des ajustements ont par ailleurs été mis en œuvre sur les départements d'études cognitives et de biologie.

D'une manière générale, les crédits d'enseignement ont été sanctuarisés, ce qui n'a pas été le cas des crédits de recherche. Les laboratoires conservent des taux de succès élevés dans les appels d'offres européens et français et peuvent supporter les efforts qui leur sont demandés. Par rapport à d'autres établissements, ils continuent en outre à bénéficier de dotations importantes.

Les efforts ont été poursuivis en matière de documentation (abonnements à des revues, activité de la bibliothèque de sciences expérimentales, etc.). PSL avait apporté une contribution

importante dans ce domaine. Sa position n'est pas arrêtée pour les prochaines années, ce qui pourrait constituer une zone de fragilité.

Frédéric WORMS indique qu'en Lettres, les crédits d'enseignement ont également été préservés. Ils augmentent grâce aux financements apportés par l'ED 540. En ce qui concerne la recherche, la baisse des ressources de l'Ecole a pu être globalement compensée par le Labex TransferS, les projets soutenus par PSL, etc. L'activité est en forte croissance.

Yves LASZLO signale que la réforme de la taxe d'apprentissage a pénalisé l'Ecole, qui a vu cette source de financement diminuer régulièrement depuis quelques années.

Marc MEZARD souligne que les moyens apportés par PSL, dans le cadre des Labex ou de différents projets, sont globalement équivalents aux financements que l'Ecole octroie à la recherche. L'ensemble des programmes permet de bénéficier de 5 à 5,5 millions d'euros par an.

Des efforts de modération des dépenses ont été réalisés sur la bibliothèque de Jourdan. Les travaux de rénovation seront majoritairement financés *via* la Fondation, grâce aux levées de fonds organisées auprès des alumni.

2. Ouvertures de postes

En Lettres, Frédéric WORMS indique qu'il est prévu d'ouvrir deux postes de professeurs (histoire médiévale et philosophie ancienne) et un poste de maître de conférences. Certains sont des renouvellements mais, dans le contexte actuel, cette décision constitue un effort important.

Le DHTA avait exprimé deux demandes de postes de maître de conférences, ce qui était impossible. Il lui a donc été proposé de transformer un poste de PRAG en études cinématographiques en poste de maître de conférences. Ce recrutement fera l'objet d'une procédure spécifique mais s'inscrira dans le même calendrier.

Le poste de professeur d'économie devrait permettre de régulariser une situation individuelle. Il dépendra toutefois de la réponse de PSL sur le prolongement du financement complémentaire actuellement accordé à la chaire de Gilles Saint-Paul.

En Sciences, Yves LASZLO indique qu'il est prévu d'ouvrir trois postes de professeurs (géosciences, astrophysique et physique théorique) et deux postes de maîtres de conférences (études cognitives et biologie).

En géosciences, le poste de professeur est lié aux réflexions menées au niveau de PSL sur la création, à l'horizon du mois de septembre 2019, d'un master sur les sciences de la planète. Celui-ci n'effectuerait pas la dichotomie habituelle entre terre solide et atmosphère. Il serait proposé par l'ENS, les Mines, l'Observatoire de Paris et l'EPHE.

S'agissant des professeurs invités, Frédéric WORMS indique que la répartition traditionnelle d'un quart pour les Lettres et de trois-quarts pour les Sciences n'a pas été modifiée. Au total, 40 mois sont prévus, auxquels s'ajoute un mois supplémentaire directement piloté par la Direction des Sciences ou des Lettres en fonction des années. Pour 2017, il devrait permettre l'accueil d'un professeur d'histoire de Chicago travaillant étroitement avec François Hartog.

Pour les Lettres, une demande de maître de conférences attaché, émanant du département d'histoire, a été officiellement reçue. Le département d'économie devrait également bénéficier de ce type de renfort pour un poste de professeur attaché.

Yves LASZLO indique que 45 demandes de professeurs invités avaient été exprimées par les départements. La sélection a tenu compte du classement qu'ils avaient établi et de l'historique. Il

est important que ces personnes jouent un rôle au niveau de la recherche mais également auprès des étudiants. Par conséquent, leur accueil pendant l'été a été limité au mois de juillet. Une discussion pourrait toutefois avoir lieu sur le sujet au sein du Conseil.

Huit postes de professeurs attachés sont prévus. Le dispositif fonctionne de manière très satisfaisante. Il est particulièrement important pour le département de mathématiques.

Frédéric WORMS indique qu'aucun arbitrage n'a été nécessaire en Lettres pour les professeurs invités, puisque que le nombre de demandes était conforme au nombre de mois proposé.

Stéphane TOULOUSE s'enquiert du statut de l'IHPST, que l'annuaire du CNRS présente comme rattaché à l'ENS.

Yves LASZLO confirme que l'Ecole n'est pas tutelle de l'IHPST. Officiellement, elle n'en est que partenaire.

Stéphane TOULOUSE demande si la situation du Centre Léon Robin est comparable.

Frédéric WORMS confirme que l'Ecole en assurait jusqu'à présent la co-tutelle. Il va toutefois être mis fin à cette situation à la demande du CNRS.

Marc MEZARD indique que cette évolution interviendra dans le prochain contrat quinquennal.

Pierre-Michel MENGER constate que l'Ecole devient de plus en plus dépendante de la réussite de PSL, à la fois en termes de financements et d'emplois. Il s'interroge sur les conséquences de cette imbrication.

Marc MEZARD reconnaît que la situation budgétaire de l'Ecole dépend largement des ressources issues de PSL. En termes de recrutement, il explique que l'objectif serait de parvenir à des postes supportés par plusieurs établissements, afin d'en renforcer l'attractivité. Il propose toutefois de revenir plus largement sur le sujet en fin de séance, dans le cadre des questions diverses sur PSL.

Sergio CILIBERTO souhaite connaître la masse salariale de l'ENS.

Pour 2017, Laurence CORVELLEC répond qu'elle s'élève à 64,5 millions d'euros.

Marc MEZARD précise que la subvention pour charges de service public représente 76 millions d'euros, alors que le budget global de l'ENS atteint 106 millions d'euros. Celle-ci bénéficie donc de beaucoup d'autres apports en termes de financement, ce qui constitue l'une de ses spécificités par rapport à d'autres établissements. Le volume de contrats de recherche est très important.

Stanislas LYONNET demande des précisions sur les levées de fonds opérées par la Fondation et sur les perspectives de cette initiative.

Marc MEZARD rappelle que la Fondation était en sommeil. Il a donc été nécessaire de la relancer et de rénover ses statuts. Une prise de contact a été effectuée avec les alumni, en concertation avec l'association des anciens élèves. Il leur a été proposé d'aider l'Ecole par leur contribution. Il s'agissait d'un test. Le bilan est globalement positif, car la démarche engagée représente une évolution culturelle importante. Pour l'avenir, elle nécessitera toutefois d'être mieux structurée. Le potentiel est peut-être limité mais des perspectives existent, en particulier aux Etats-Unis. Pour des raisons fiscales, il faudra peut-être créer une entité de droit américain au niveau de PSL.

Stanislas LYONNET signale que la Fondation du Roi Baudouin peut faciliter les levées de fonds aux Etats-Unis. Au-delà des anciens élèves, il suggère de profiter de leur carnet d'adresses pour élargir la démarche aux amis de l'Ecole.

Vincent-Mathias GIREL fait remarquer que les Fondations non-profit américaines publient leurs listes de donateurs sur le site de l'IRS et qu'il faudra prévoir d'informer les donateurs de la publicité de facto des dons.

Sergio CILIBERTO revient sur les dates d'accueil des professeurs invités. Il estime souhaitable de faire preuve de souplesse et d'étudier chaque situation, sans exclure *a priori* une venue au mois d'août. Il demande s'il leur est imposé de dispenser des cours aux étudiants.

Frédéric WORMS explique qu'en Lettres, les professeurs invités proposent au moins une série de conférences et effectuent souvent des permanences pour que les étudiants puissent profiter de leur présence. Le cadre reste relativement flexible mais impose effectivement une forme d'interactions.

Yves LASZLO estime qu'il serait dommage de se priver d'échanges avec les étudiants, même si les modalités peuvent en être variées. L'Ecole dispose de peu de professeurs et propose une formation par la recherche. Elle doit donc s'appuyer sur toutes les ressources disponibles pour optimiser son fonctionnement et la qualité de ses enseignements.

Sergio CILIBERTO reconnaît que l'organisation de conférences est une solution intéressante pour tirer parti de la présence des professeurs invités à la fois au bénéfice des activités de recherche et d'enseignement.

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité les budgets et les ouvertures de postes pour 2017.

IV. Présentation scientifique : Emmanuelle Sordet, Directrice des bibliothèques

Emmanuelle SORDET explique que les bibliothèques occupent une place particulière au sein de l'ENS. Celle-ci diffère profondément de la place qu'elles peuvent avoir dans les universités françaises : à l'ENS, le lien entre la bibliothèque, les départements et les unités de recherche est fort et vivant.

L'Ecole a été fondée trois fois, ce qui a eu des conséquences sur l'histoire des bibliothèques et de leurs collections.

La première Ecole normale, celle de l'An III, n'a pas à proprement parler de bibliothèque, mais entretient un rapport très intéressant à la documentation : l'essentiel des cours reposait sur la prestation orale de l'enseignant, qui invitait les élèves à une participation active. On retrouve cette approche dans les séminaires d'aujourd'hui. Les cours étaient sténographiés en séance, imprimés, puis reliés et diffusés. Les livres ainsi constitués ont été conservés à la bibliothèque et font l'objet d'une exposition dans le cadre des événements organisés par l'Ecole pour le lancement du volume 5 des cours de l'An III coordonné par l'historien Dominique Julia.

L'Ecole s'est officiellement dotée d'une bibliothèque sous la Restauration. Les relations étaient assez tendues avec l'Université Royale, puisque les collections de l'Ecole ont été constituées par prélèvement dans les fonds de l'Université Royale des doubles issus des saisies révolutionnaires. Cette situation conflictuelle a d'ailleurs été l'une des raisons de la fermeture de l'ENS quelques années plus tard.

La bibliothèque de l'Ecole a bénéficié d'un budget d'acquisition à partir de 1832. Elle a également bénéficié d'une grande partie de la collection de Georges Cuvier, acquise par l'Etat, et distribuée entre l'ENS et le Museum National d'Histoire Naturelle. Le fonds Cuvier constitue le noyau dur de la réserve des livres rares et précieux de la bibliothèque d'Ulm.

Aujourd'hui, la bibliothèque de la rue d'Ulm conserve un patrimoine extrêmement riche, qui s'est développé en fonction des besoins de la recherche. La grande salle a été progressivement agrandie. Sept salles de lecture sont désormais disponibles. Les pratiques se sont diversifiées, même si elles se sont toujours caractérisées par une grande liberté des lecteurs au sein de la bibliothèque. Jusqu'à l'ouverture de la bibliothèque Sainte-Barbe en 2009, la bibliothèque de l'ENS était la seule du Quartier latin où les étudiants avaient directement et librement accès aux ouvrages.

L'Ecole dispose d'un véritable réseau de bibliothèques. La bibliothèque de Jourdan, anciennement celle de l'ENSJF, a administrativement et financièrement fusionné avec celle d'Ulm en 2001. Les autres bibliothèques constituant le réseau de l'Ecole conservent leur autonomie (bibliothèque des sciences expérimentales, bibliothèque du laboratoire de physique théorique, bibliothèque de mathématiques et informatique, etc.). Les fonds documentaires sont extrêmement divers : objets, archives, manuscrits. Au total, le catalogue regroupe 900 000 documents. Il est désormais unifié et donne accès, en ligne, à l'ensemble des ressources matérielles et électroniques des bibliothèques.

La restructuration de la bibliothèque de Jourdan a beaucoup mobilisé les équipes au cours des dernières années. Elle sera dotée d'une salle de lecture unique et offrira des conditions de travail améliorées aussi bien pour les lecteurs que pour le personnel, puisque tout sera installé sur le même plateau. L'espace va passer de 160 à 840 mètres carrés. La capacité de stockage s'élève à 50 000 volumes. Dans un premier temps, afin de conserver des possibilités de croissance, un peu plus de 40 000 seront installés, tous en libre accès.

Le projet de rénovation de la salle 2 de la bibliothèque d'Ulm sera quant à lui financé grâce à une forte contribution de la Fondation de l'ENS. Les installations (rayonnages et mezzanines) datent des années 50 et présentent un véritable intérêt architectural.

Le développement d'une plateforme d'expositions virtuelles est en cours. Cette activité est très dynamique depuis quelques années mais l'interface qui en permet la consultation n'est pas très ergonomique et ne permet pas une navigation aisée. Un nouvel outil devrait donc être prochainement déployé.

Enfin, un programme de numérisation des notes manuscrites de cours d'un certain nombre de professeurs de l'Ecole a été lancé. Un cofinancement a été obtenu dans le cadre d'un appel à projets soutenu par PSL. Ce soutien a permis de recruter une personne capable de procéder à la transcription et à l'encodage des manuscrits. Ces opérations sont indispensables pour permettre ensuite aux chercheurs d'accéder aux informations contenues dans ces documents. Le projet est mené en collaboration avec PSL, l'Ecole des Chartes et l'ITEM.

Daphné BAVELIER demande si des garanties ont été prises quant à la pérennité des plateformes numériques choisies par l'Ecole.

Emmanuelle SORDET indique que le choix avait été effectué avant sa prise de fonctions. Grâce à l'expertise de l'ITEM, l'ENS a opté pour un logiciel libre, largement présent au Canada et dans de grandes universités du nord de l'Europe. La communauté des utilisateurs est très puissante, ce qui apporte un certain nombre de garanties. Toutefois, les technologies numériques évoluent sans cesse.

Philippe DESCOLA demande si l'Ecole dispose d'archives scientifiques (cahiers d'expériences, etc.).

Emmanuelle SORDET confirme que les archives scientifiques sont extrêmement nombreuses. L'Ecole possède notamment des cahiers d'expériences de Louis Pasteur. Beaucoup de ces documents sont conservés par le CAPHES. Ils sont, pour certains, valorisés mais le seront davantage à l'avenir, avec le développement de la numérisation et des expositions virtuelles. Des objets, des archives et des manuscrits donnent déjà lieu à des expositions. Ces dernières représentent néanmoins une charge de travail importante et doivent être portées par plusieurs bibliothèques du réseau.

Jean-Louis HALPERIN demande si une évolution est à attendre en ce qui concerne le prêt entre bibliothèques. Jusqu'à présent, celui-ci a été freiné par le fait que l'ENS n'était pas une université.

Par principe, Emmanuelle SORDET se dit très favorable au prêt entre bibliothèques. Il nécessite l'accord préalable des départements mais se mettra probablement en place dans le futur. L'envisager dès l'année scolaire 2016/2017 semble toutefois difficile.

V. Formation

1. Bilan des concours

Yves LASZLO rappelle qu'il existe trois voies d'entrée à l'ENS. Le concours historique après les classes préparatoires est désormais complété par le recrutement de normaliens étudiants et par la section internationale.

En ce qui concerne les concours de Sciences, le nombre de candidats a augmenté pendant plusieurs années mais se stabilise, sauf en biologie. Cet indicateur n'est toutefois pas le plus pertinent, car il ne reflète pas forcément le nombre de personnes réellement intéressées par une scolarité au sein de l'Ecole.

Le recrutement des jeunes filles reste une difficulté majeure, puisqu'elles représentent moins de 10 % des entrants. Cette proportion s'est à nouveau tassée, après une légère progression. Le projet de mentorat n'a pas convenu aux élèves mais d'autres initiatives devront être relancées.

Le taux de boursiers est assez proche de la moyenne nationale. Les candidats sont originaires de toute la France, à condition de s'intéresser au lieu d'obtention du baccalauréat. Au niveau des classes préparatoires, l'aspiration des lycées parisiens est, en revanche, de plus en plus forte. Des actions de communication doivent être engagées pour améliorer cette situation.

En ce qui concerne l'attractivité de l'ENS, la courbe est décroissante depuis quelques années en MP et PC. Il existe un problème de concurrence avec l'X, y compris sur des profils de personnes intéressées par la recherche. La situation va également concerner la biologie, puisque l'Ecole Polytechnique va, pour la première fois, ouvrir 10 places.

En MP, la plupart des étudiants qui entrent à l'Ecole le souhaitent et l'avaient placée en premier choix. La situation est plus contrastée en PC, avec quelques personnes qui l'avaient mis en vœux 2 ou 3. En outre, l'ENS n'attire pas les premiers des classements, contrairement à ce qui se constate en MP.

S'agissant des normaliens étudiants, 65 places sont proposées. Les concours sont organisés par les départements sur des critères qui leur sont propres. Le nombre de candidats augmente, ce qui a permis au taux de sélection de s'améliorer et d'atteindre environ 10 %. Les écarts sont

néanmoins importants. Le taux de confirmation progresse également et s'approche désormais de 80 %.

La section internationale ne propose que 10 places. Elle est mieux connue, puisque pratiquement 150 candidats se sont présentés. Près de 80 % des dossiers sont néanmoins très éloignés des attentes. Les situations sont contrastées selon les départements, avec une domination des mathématiques et de la physique. L'informatique attire mais ne recrute pratiquement pas.

La section internationale est une voie de recrutement intéressante, avec quelques étudiants de très grande qualité. Le potentiel paraît cependant extrêmement limité, à cause d'un problème d'attractivité. Celui-ci est probablement lié au faible nombre de places, au peu de cours en anglais et à un positionnement compliqué par rapport au LMD. Des réflexions doivent être engagées sur le sujet.

Daphné BAVELIER demande quels sont les critères d'éligibilité à la section internationale. Elle évoque notamment le cas de candidats de nationalité française mais qui auraient effectués toute leur scolarité à l'étranger.

Yves LASZLO précise qu'est désormais pris en compte le lieu où ont été effectuées les études. Ce changement a été opéré l'an dernier. La section internationale peut ainsi être ouverte à des candidats de nationalité française. A l'inverse, elle ne l'est pas à des candidats étrangers ayant toujours été scolarisés en France.

Philippe DESCOLA demande si les normaliens étudiants se sont généralement déjà présentés aux concours et y ont échoué.

Yves LASZLO explique que l'objectif de cette voie de recrutement n'est pas de permettre un rattrapage. Elle peut l'être dans un certain nombre de cas mais elle a surtout vocation à attirer d'autres profils. Les épreuves sont très différentes, puisque l'admissibilité est liée à l'examen du dossier académique.

En Lettres, Frédéric WORMS indique que les concours A/L et B/L sont très attractifs. Tous les postes ont été pourvus sans recours à la liste complémentaire. Le taux de sélectivité reste globalement stable.

Même si l'attachement aux concours est très fort, des actions ont été engagées pour inciter à la participation aux jurys.

S'agissant des normaliens étudiants, 60 places sont proposées. Le taux de confirmation est pratiquement de 100 %. Aucune évolution notable n'est intervenue par rapport aux années précédentes. Il est toutefois prévu de mieux harmoniser les procédures de recrutement entre les départements.

Les normaliens étudiants se répartissent de manière assez équilibrée entre deux profils. Cette voie d'entrée à l'Ecole attire à la fois des spécialistes d'une discipline et des personnes ayant eu précédemment des parcours atypiques. Le dispositif apporte de la diversité. Sélectivité doit tenir compte de la qualité des dossiers.

La section internationale propose actuellement 10 places. L'ENS n'entre pas vraiment en concurrence avec d'autres universités mondiales mais attire essentiellement des personnes qui ont déjà des liens avec la France. A l'écrit, elles peuvent composer en français ou dans un certain nombre de langues. Cette situation pose toutefois un problème d'équité dans les corrections. A l'avenir, il est donc envisagé de restreindre les langues acceptées au français et à l'anglais.

Daphné BAVELIER demande s'il existe une estimation du nombre de candidats qui auraient été exclus du fait de l'acceptation uniquement du français et de l'anglais.

Frédéric WORMS répond que cette proportion est difficile à estimer. Les critiques qui ont été exprimées sont plutôt liées au fait que tous les candidats n'ont pas la possibilité de composer dans leur langue maternelle.

Pour limiter les biais de ce type, Jean-Louis HALPERIN suggère d'imposer à la fois des épreuves en français et en anglais. Ainsi, personne ne serait favorisé.

Frédéric WORMS en prend note.

Daphné BAVELIER demande si les candidats à la section internationale sont majoritairement européens.

Frédéric WORMS confirme que les Européens sont majoritaires. L'Amérique latine est traditionnellement très présente, comme la Chine. En revanche, l'Afrique propose des candidats mais très peu d'entre eux accèdent à l'Ecole.

2. Examen des maquettes des parcours agrégation

Frédéric WORMS explique que le ministère accrédite des mentions, au sein desquelles il est possible de créer des parcours. Ces derniers peuvent également couvrir la préparation à l'agrégation. Ils sont proposés dans un certain nombre de disciplines et s'intercalent entre le M1 et le M2 de recherche.

Le ministère laisse les établissements libres de créer ces parcours mais les évaluera *a posteriori* avec l'intervention de l'HCERES.

Quatre parcours de préparation à l'agrégation, qui prennent la forme d'un M2, ont été définis au sein de l'Ecole. La délivrance des attestations devra intervenir au plus tard le premier jour de l'oral.

Jean-Louis HALPERIN demande si un M2 de recherche est ensuite indispensable.

Frédéric WORMS répond que la décision appartient aux écoles doctorales. Il est toutefois peu probable que celles-ci acceptent un candidat n'ayant pas obtenu un M2 de recherche. Sauf exception, ce dernier fait partie du diplôme de l'Ecole. Le fait d'avoir passé l'agrégation ne peut pas être un motif de dispense.

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité les maquettes des parcours agrégation.

VI. Administration

1. Typologie des chaires

Marc MEZARD indique que l'ENS compte un certain nombre de chaires sur lesquelles des titulaires ont été recrutés avec des comités de sélection comparables à ceux qui sont mis en place pour les professeurs. Il arrive également que la sélection soit effectuée par les partenaires, avec une validation par l'Ecole. La chaire AXA sur la géopolitique des risques et la chaire PSL de Gilles Kepel sur le Moyen-Orient et Méditerranée entrent dans cette seconde catégorie.

Les chaires « hors les murs » s'inscrivent dans le cadre d'un programme de coopération. Elles n'en sont pas totalement mais ont été qualifiées de « chaires » pour faciliter la mobilisation de mécènes.

Certaines chaires peuvent aussi réunir plusieurs partenaires académiques, comme l'ENS, l'Ecole Polytechnique et l'ENSAE sur le thème de l'énergie et de la prospérité ou l'ENS et l'AP-HP sur le thème de la philosophie à l'hôpital. La validation de cette dernière est en cours. Le processus avait été suspendu dans l'attente d'un certain nombre d'éclaircissements.

Au total, huit chaires existent à l'Ecole. Ce dispositif, qui recouvre une certaine diversité, permet d'apporter des financements significatifs aux activités de recherche.

Jean-Louis HALPERIN demande s'il serait possible de donner davantage de visibilité à cette typologie, dans un document public ou sur le site internet de l'Ecole.

Marc MEZARD souhaite y réfléchir. Des informations pourront, en revanche, être mises à disposition sur l'intranet.

Philippe DESCOLA regrette néanmoins qu'une telle diversité soit regroupée sous le terme de « chaire ». Théoriquement, celle-ci s'applique uniquement à une charge d'enseignement avec des fonctions d'animation de la recherche. Le choix qui a été fait d'élargir cette notion peut être source de confusions.

Marc MEZARD reconnaît que la situation n'est pas pleinement satisfaisante. Il n'existe toutefois pas de réelle alternative. La contribution des partenaires de ces chaires aux activités de recherche de l'Ecole représente environ 1,4 million d'euros par an. Dans le contexte budgétaire actuel, cette dynamique est indispensable. Elle permettra notamment de créer le Centre de sciences des données.

Philippe DESCOLA assure avoir pleinement conscience des enjeux financiers mais maintient sa remarque.

Marc MEZARD précise que toutes les chaires, quelles que soient leurs formes, ont une charge d'enseignement. Il s'agit d'un élément essentiel dans la conclusion des partenariats.

Frédéric WORMS rappelle que le projet de création d'une chaire de philosophie coopérative à l'hôpital est mené avec l'AP-HP et plusieurs autres partenaires. Aucun enseignant-chercheur titulaire ne sera recruté mais un responsable doit être prochainement nommé, selon un processus de sélection qui a été précisé. Des travaux ont déjà été lancés.

Sergio CILIBERTO demande des précisions sur le contenu de ces derniers.

Frédéric WORMS explique qu'il s'agit d'aborder un certain nombre de questions philosophiques qui surgissent des pratiques hospitalières.

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité la création de la chaire de philosophie coopérative à l'hôpital.

2. Réforme de la procédure des HDR à l'ENS

Yves LASZLO explique que l'objectif est d'assurer une clarification de la procédure des HDR conforme aux textes réglementaires. Celle-ci reposera sur une étude de recevabilité, une collecte des travaux, puis donnera lieu à une commission et à une soutenance devant un jury, avant de s'achever par la publicité de la décision.

Les HDR s'inscriront dans un projet de département, avec la désignation d'un correspondant au sein de ce dernier.

Pour la constitution du dossier scientifique, il sera demandé de joindre une analyse critique des cinq productions les plus significatives. Cette approche permet d'éviter un jugement fondé sur le volume de la production. Des biais de genre peuvent ainsi être écartés.

Le critère proposé par la direction est que les HDR de l'ENS sont des personnes qui pourraient prétendre à des postes seniors dans de grandes universités internationales, au CNRS, etc. La décision d'autoriser la soutenance sera prise par le Directeur de l'Ecole, sur proposition de la commission.

Daphné BAVELIER demande comment pourrait être traité le cas d'un refus d'HDR à une personne qui dispose déjà d'un poste au sein de l'Ecole.

Yves LASZLO répond que cette personne pourra candidater à nouveau dans le futur. Officiellement, il n'est pas possible d'encadrer des étudiants sans HDR. Dans les faits, cette expérience est toutefois demandée pour accepter un dossier.

Philippe DESCOLA signale que de nombreuses institutions demandent la production d'un manuscrit inédit à l'occasion de l'HDR.

Pour éviter une distinction entre Lettres et Sciences, Yves LASZLO explique qu'une certaine ambiguïté a été volontairement maintenue au sujet de ce mode de fonctionnement. Il s'appliquera à l'appréciation des départements lors de l'examen des dossiers.

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité la nouvelle procédure des HDR.

3. Nomination de Sophie Roux à la direction de l'ED 540

Frédéric WORMS indique que Sophie Roux est professeur de philosophie des sciences. Elle a déjà pris la direction de l'école doctorale 540 mais sa nomination doit être officialisée.

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité la nomination de Sophie Roux à la direction de l'ED 540.

VII. Points divers

Marc MEZARD souhaite faire un point sur la situation de PSL. L'Ecole vient de recevoir le rapport du Comité d'orientation stratégique, qui s'est tenu au mois d'octobre. Ce document décrit la perception d'observateurs extérieurs.

PSL a été créé en 2011. Une décision devait être prise en 2016 quant à sa pérennisation en tant qu'Idex. Le jury, qui s'est réuni au mois d'avril, a toutefois décidé de prolonger la période probatoire de 18 mois. Celui-ci a été très élogieux sur la qualité des activités mais a regretté le manque d'intégration dans les statuts de l'université cible, au niveau de la gouvernance, de la gestion des ressources humaines et des aspects budgétaires.

Les nouveaux statuts, qui devront être approuvés par les Conseils d'administration de tous les établissements de PSL, devront montrer que l'université intégrée pilotera une stratégie unifiée en matière d'enseignement, de recherche et de valorisation. Le Président devra avoir une certaine autorité sur les budgets, l'allocation des moyens et les recrutements. PSL devra assurer la délivrance des diplômes et remplir les conditions de sa reconnaissance à l'international, notamment dans les grands classements.

Des discussions ont déjà été engagées au sein de l'Ecole. Il en ressort que celle-ci est prête à s'engager dans un regroupement universitaire destinée à faire émerger quelques pôles de niveau mondial. Le processus a été lancé il y a environ une décennie, a survécu à plusieurs alternances

politiques et devrait se poursuivre. L'ENS ne doit pas rester en retrait. D'autres pistes pourraient être envisageables, en dehors des Idex. Le contexte budgétaire oriente toutefois dans cette voie, notamment compte tenu des enjeux autour des Labex.

Tous les établissements de PSL ont débuté une réflexion, qui dure depuis le mois de mai et qui devrait prochainement déboucher sur un texte commun. L'objectif est de proposer un projet d'université intégrée.

Dans le cadre de la pérennisation des Idex, le jury a retenu trois fusions d'universités. Celles-ci avaient toutes une histoire commune, avant d'avoir été séparées il y a 50 ans. Ce modèle ne correspond pas à la situation de PSL. Aucun des établissements ne souhaite fusionner avec les autres partenaires. Tous veulent conserver leur personnalité morale, leur Conseil d'administration et leur budget.

Le projet d'accord a déjà connu plusieurs versions et n'est pas encore finalisé.

Le Comité d'orientation stratégique a constaté que PSL commençait à être connu à l'étranger et que les coopérations entre les établissements se développaient. Il comprend toutefois la décision du jury international, qui a d'ailleurs hésité à mettre fin à l'Idex, qu'il considérait comme une sorte de réseau trop peu institutionnalisé pour être pérennisé. Il ne présentait pas les garanties de stabilité nécessaire, en particulier pour la délivrance des diplômes.

L'intégration des établissements au sein de PSL doit être renforcée, dans une voie intermédiaire entre la fusion et la confédération. L'objectif est d'aller au-delà de la coordination et de décider l'ensemble de la stratégie en commun. Cette évolution ne pose pas de réelles difficultés, puisque la plupart des projets scientifiques menés par l'Ecole entretiennent déjà des liens avec PSL.

En ce qui concerne les budgets, la convergence n'est pas encore totale. Un certain nombre d'établissements ont néanmoins accepté de convenir d'un processus intégré, tenant compte de priorités et d'engagements communs. Les budgets seront établis de manière autonome mais devront respecter la lettre d'orientation établie par PSL. Ils feront l'objet de discussions avant leur adoption, afin de s'assurer de cette cohérence. Un droit de véto serait prévu.

Plusieurs établissements sont prêts à s'engager mais d'autres ne sont pas prêts à un engagement au même niveau, comme les écoles d'art. Celles-ci occuperont probablement une place un peu à part dans le dispositif. Le Collège de France souhaite également conserver un statut particulier.

Le pilotage des diplômes resterait effectué par les établissements mais ceux-ci seraient délivrés par PSL. Le schéma qui existe déjà pour les doctorats serait étendu. L'objectif est de conserver une grande diversité.

Philippe DESCOLA relève que les procédures en matière de recrutement constituent également un point d'achoppement pour certains établissements. Il s'enquiert de la position de l'Ecole à ce sujet.

Marc MEZARD confirme que les situations sont très diverses au sein de PSL. Il n'existe pas de volonté d'uniformisation dans ce domaine. Les établissements conserveront leurs spécificités, même si des évolutions ne sont pas exclues pour respecter quelques grands principes suffisamment généraux. Ce point n'a pas été identifié comme étant problématique par le jury.

Jean-Louis HALPERIN demande comment l'enveloppe globale accordée à l'Idex sera répartie entre les établissements.

Marc MEZARD explique que l'Etat n'a jamais indiqué que les subventions pour charge de service public seraient versées au niveau des Idex. Elles pourraient un jour l'être au niveau des COMUE mais, en attendant, elles continueront à revenir aux différents établissements.

Jean-Louis HALPERIN s'enquiert de l'avenir des masters proposés avec des établissements qui n'appartiennent pas à PSL.

Marc MEZARD estime que des co-accréditations ou des accréditations distinctes avec des conventions sont tout à fait envisageables.

Jean-Louis HALPERIN évoque la diversité des statuts et des rémunérations des enseignants-chercheurs de PSL.

Marc MEZARD indique qu'il n'est pas envisagé d'homogénéiser les statuts. Il pourrait y avoir, en revanche, une terminologie commune pour désigner l'ensemble des enseignants chercheurs et chercheurs de PSL indépendamment de leur statut. Cette réflexion a déjà eu lieu au sein de l'ENS mais n'a pas abouti. Elle pourrait avoir du sens dans le cadre de PSL.

Daphné BAVELIER demande si la constitution de chambres, au sein desquelles siègeraient des représentants des différents établissements, auprès du Président de PSL pourrait être envisagée afin de faciliter l'intégration.

Marc MEZARD explique que le dispositif devrait reposer sur le Conseil d'administration de PSL, le Conseil des membres et probablement un Sénat académique. *A priori*, le droit de veto sur les budgets devrait être exercé par le Président de PSL mais il a été envisagé qu'il puisse l'être par le Conseil d'administration.

Daphné BAVELIER demande quelle instance aura la charge de réfléchir à la stratégie future de PSL.

Marc MEZARD estime que cette responsabilité reviendra à la fois aux trois instances qu'il a évoquées et au Conseil d'orientation stratégique. Ce dernier est externe mais joue un rôle important, car il dispose de davantage de distance.

Sergio CILIBERTO demande comment s'articuleront les nouveaux masters de PSL par rapport à l'existant.

Yves LASZLO répond qu'il n'est pas question d'ajouter des masters de PSL en plus d'un existant inchangé mais de simplifier le dispositif et de proposer une offre nouvelle qui soit lisible à l'international. Un ou deux masters seront mis en place par grand champ scientifique. Leur nombre devrait donc diminuer de manière assez significative. Des réflexions ont commencé en ce sens.

Gretty MIRDAL constate qu'aujourd'hui, le modèle défendu par le jury des Idex est celui des fusions d'établissements. Cette position influence forcément la vision de l'Etat.

Daphné BAVELIER demande si le jury des Idex était essentiellement anglo-saxon.

Marc MEZARD explique que le schéma envisagé pour PSL reste assez éloigné de celui des universités françaises mais se rapproche de ce qui existe dans de grandes universités mondiales, dans lesquelles un certain nombre de structures conservent beaucoup d'autonomie.

La séance est levée à 16 heures 15.